



Organisme Paritaire  
Collecteur Agréé  
des Industries  
de la Métallurgie

## ADEFIM Île-de-France

Association de Développement des Formations des Industries de la Métallurgie

**JACK N' JILL**

49 AV JEHAN DE BRIE

77120 COULOMMIERS

MELUN, le 6 octobre 2017

**N/Réf** : n° 770117EN0002166.01

Dossier suivi par Mme VERONIQUE MIRANDA au 01 64 87 85 75

(vmiranda@adefim-idf.org) et Mme BENEDICTE PIERROT

### INFORMATION D'ACCORD DE PRISE EN CHARGE

Madame, Monsieur,

Suite à la demande de prise en charge de l'entreprise SCHUNK INTEC SARL relative à l'action ci-dessous :

**Intitulé** : ANGLAIS BULATS

**Durée** : 45,00 heures sur la période du 07/09/2017 au 30/05/2018

Pour 1 stagiaire : M. CAILLIOT JANICK

Montant total pris en charge : 792,00 € HT, dont :

- 672,00 € de coût pédagogique, soit 14,93 € par heure stagiaire
- 120,00 € pour le frais Certification hors CQPM.

Nous vous informons que l'ADEFIM, pour le compte de l'OPCAIM, s'engage à régler directement les frais susvisés à votre organisme, sous réserve de la réalisation effective de l'action de formation et après réception des documents suivants.

- La facture libellée au nom de l'OPCAIM, adressée à l'ADEFIM ILE DE FRANCE mentionnant : le numéro de dossier (référence ci-dessus), l'intitulé et la durée effective de la formation, le prix de la formation avec le montant de la TVA ou le non-assujettissement à la TVA ;
- Attestation de présence et/ou feuilles d'émargement (co-signées par un représentant de l'organisme de formation).

Ces pièces devront nous parvenir dans les deux mois suivant la réalisation de la formation.

Sans facturation de votre part dans ce délai, vous ne serez plus fondé à bénéficier du paiement direct par l'OPCAIM du coût de la formation et devrez vous adresser à l'ENTREPRISE avec laquelle vous avez contracté.

En cas d'anomalies constatées, nous nous réservons le droit de solliciter tous documents justifiant de la réalité de l'action de formation et de sa conformité aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

Cet engagement de règlement direct est également subordonné à la condition que l'entreprise ait respecté ses obligations de versement.

Les conditions dans lesquelles l'OPCAIM prend en charge tout ou partie d'une action de formation ou assimilée sont définies par la « Charte contrôle et qualité », accessible sur son site Internet [www.opcaim.com](http://www.opcaim.com).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Siège & Départements  
75, 78, 91, 92, 93, 94, 95

34 avenue Charles de Gaulle  
92523 Neuilly-sur-Seine cedex  
Tél : 01 41 43 96 96  
Fax : 01 41 43 96 95  
info@adefim-idf.org

**Le Responsable de l'ADEFIM**

Département 77

238 rue de la Justice  
Z.I. de Vaux le Pénil  
77000 Melun  
Tél : 01 64 87 85 75  
Fax : 01 64 87 85 80  
info77@adefim-idf.org